

Éducation à l'environnement et développement durable en Afrique

KOUA Guéi Simplicie

Université Alassane Ouattara – Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Correspondance : simpkquei@yahoo.fr

Article soumis le 07/10/2022 et accepté le 14/11/2022

Résumé. L'Afrique est un continent en profonde mutation, où les bouleversements économiques, culturels et environnementaux sont légion. De fait, dans le souci de rattraper leur retard en matière de développement, les pays pauvres s'engagent souvent dans des processus de croissance rapide préjudiciables à l'environnement. Bien plus, les populations manquent de technologies et de compétences capables de leur permettre de relever les défis écologiques actuels ; ce qui les maintient dans des conditions écologiques qui se dégradent davantage et accentue les conflits liés aux inégalités d'accès aux ressources naturelles. La nécessité se fait alors d'élaborer des stratégies novatrices pour relever ces défis et bâtir des sociétés durables. À partir des approches herméneutique et démonstrative, notre analyse montre l'importance de l'éducation environnementale dans l'implémentation d'un développement durable en Afrique.

Mots-clés : Afrique – Développement durable – Éducation environnementale – Environnement

Abstract. Africa is a continent in profound change, where economic, cultural and environmental upheavals are legion. In fact, poor countries often engage in fast growth processes that are detrimental to the environment in order to catch up on development. Moreover, people lack the technologies and skills to meet current ecological challenges; This keeps them in ecological conditions that deteriorate further and accentuates conflicts related to inequalities of access to natural resources. There is a need to develop innovative strategies to address these challenges and build sustainable societies. Using hermeneutic and demonstrative approaches, our analysis shows the importance of environmental education in the implementation of sustainable development in Africa.

Keywords : Africa – Sustainable Development – Environmental Education – Environment

Introduction

L'Afrique est un continent qui aspire au développement durable, comme en témoigne la Commission de l'Union Africaine (CUA). Dans son *Agenda 2063*, cette commission souhaite « une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » (UA, 2015, p. 3). L'idéal est de transformer les économies africaines en vue de préserver les ressources naturelles, garantir l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques pour tous et favoriser le bien-être collectif. Les membres de la Commission ne semblent pas mieux le dire lorsqu'ils écrivent : « nous aspirons à ce que d'ici 2063, l'Afrique soit un continent de prospérité partagée, qui dispose des moyens et des ressources nécessaires pour piloter son propre développement grâce à une gestion durable et à long terme de ses ressources » (UA, 2015, p. 3). L'Afrique regorge d'énormes potentialités énergétiques, minérales et minières. Aussi bien sur le sol que dans le sous-sol africain, se trouvent d'importantes matières premières telles que le bois, le palmier à huile, la bauxite, le pétrole, etc., qui constituent de véritables sources de richesses économiques. Ces richesses naturelles ainsi que l'environnement et les écosystèmes du continent, valorisés et exploités de manière responsable, peuvent palier les problèmes d'insécurité alimentaire, créer des emplois décents, améliorer la qualité de vie des populations et rendre les économies et les communautés résilientes au changement climatique.

Malheureusement, l'environnement en Afrique est déjà confronté à une destruction rapide de ses ressources naturelles. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM, 2011, p. 29) :

la dégradation de l'environnement (...) constitue une menace potentielle pour la préservation des moyens de subsistance et de la sécurité

humaine des personnes vivant dans les pays les plus pauvres et les plus fragiles. Des conflits causés par la raréfaction des ressources ont déjà été signalés, par exemple pour l'eau à Sanaa, la capitale de la République du Yémen.

Le climat et l'activité anthropique constituent les facteurs déterminants des problèmes écologiques qui minent l'Afrique. L'exploitation outrancière des ressources environnementales à des fins économiques, les pollutions sous l'effet d'une industrialisation non maîtrisée ou non responsable, conduisent, aujourd'hui, dans les pays africains, à la déforestation, à la désertification, à l'érosion des sols et à des catastrophes écologiques. Ce qui peut, en conséquence, intensifier la pauvreté et l'insécurité alimentaire, amplifier les migrations des populations, multiplier les conflits liés aux inégalités d'accès aux ressources naturelles et compromettre les conditions d'un développement durable. Dans cette perspective, l'urgence se fait de trouver les mécanismes à même de garantir la durabilité de nos sociétés. L'éducation environnementale ne serait-elle pas une aide inestimable dans l'implémentation du développement durable en Afrique ? D'ailleurs, que renferment les concepts d'éducation environnementale et de développement durable ? En quoi une éducation environnementale favoriserait-elle la durabilité des sociétés africaines ?

La conviction qui sous-tend cette étude est que l'éducation environnementale peut aider, les citoyens en général et les décideurs politiques en particulier, à opérer des choix judicieux en matière de développement durable. L'objectif est d'attirer l'attention des individus, des institutions éducatives, des responsables d'entreprises et des décideurs politiques sur la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation environnementale dans tout système éducatif (formel, informel, non formel) tout au long de la vie. Pour y parvenir, notre analyse se propose de souligner le rôle essentiel de l'éducation à l'environnement dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des valeurs en rapport

avec l'éducation économique, le développement d'une culture écocitoyenne et la prise de conscience de l'anthropotechnobiocosme dans lequel nous évoluons désormais.

Pour atteindre notre objectif, nous avons mobilisé les approches herméneutique et démonstrative qui correspondent aux deux moments de notre analyse. La première nous permet de mettre en évidence le sens des concepts d'éducation environnementale et de développement durable. La seconde montre la portée pragmatique de cette forme d'éducation dans la réalisation d'un développement durable.

1- Développement durable et éducation à l'environnement : élucidation conceptuelle

1.1 Quelques acceptions du concept de développement durable

Le développement durable fait l'objet d'interprétations aussi diverses que contrastées au point où il connaît des acceptions différenciées. Toutefois, il est d'usage de le définir selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Cmed), dite Commission Brundtland. Pour cette Commission, dans son rapport publié en 1987 sous le titre « Our common future » et traduit en français par « Notre avenir à tous », « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Cmed, 1987, p. 101). Dans un contexte marqué par des crises écologiques sans précédent et l'accentuation des inégalités sociales en dépit de la prospérité du monde, la commission envisage un modèle de développement susceptible de répondre aux besoins existentiels des humains dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle.

Cependant, le rapport de la Commission Brundtland n'a pas échappé à des critiques. Tout d'abord, « la traduction du terme anglais "sustainable" par le terme français "durable" a été souvent

critiquée » (P. Blandin, 2009, p. 11). Le fait d'associer la notion de développement qui traduit l'idée de dépassement, le besoin d'un ailleurs meilleur à celle de durabilité, qui inspire le sentiment de stagnation, de constance, prête à confusion. Mais, en guise de clarification, Patrick Blandin souligne que la notion de durabilité à laquelle font référence les auteurs du rapport Brundtland garde tout son sens. La raison en est que dans l'esprit de la Commission, « le développement n'est possible que dans la mesure où il est soutenu dans la durée par le fonctionnement des systèmes écologiques, donc à condition que les capacités de ceux-ci à produire et à recycler ne soient pas outrepassées » (P. Blandin, 2009, p. 11). Concrètement, tout développement qui porte atteinte aux capacités d'autoépuration et d'autorégulation de la biosphère par surexploitation ou par destruction, compromet son propre destin et « est par là même non durable, puisqu'à plus ou moins brève échéance il ne pourra plus être "soutenu" par des systèmes écologiques épuisés » (P. Blandin, 2009, p. 11). Le développement des sociétés humaines doit alors tenir compte de la biocapacité terrestre, garantir la viabilité à long terme des écosystèmes qui le supportent grâce à la protection de la biosphère et de son système climatique.

Au-delà de cet aspect, les théoriciens de la décroissance critiquent aussi le concept de développement durable. Selon Serge Latouche, le développement durable est une antinomie qu'il considère comme « un bricolage conceptuel visant à changer les mots à défaut de changer les choses » (S. Latouche, 2004, pp. 51-52). Pour lui, le développement durable travaille à la mystification, à l'illusion idéologique, à l'obscurcissement du jugement et à une anesthésie du sens critique des victimes de la mondialisation, de l'exploitation de la force de travail, de l'impérialisme occidental (S. Latouche, 2004, p. 30). Dans la perspective de Latouche, le développement durable ne vise rien d'autre que la pérennisation d'une extension universelle du développement, foyer d'où dérivent les calamités

écologiques qui menacent la survie de l'humanité. En guise d'alternative, il propose la décroissance comme la solution pour sortir de l'imposture économique et de la situation de crise dont nous sommes cernés. Il écrit : « pour survivre ou durer, il est donc urgent d'organiser la décroissance » (S. Latouche, 2003, p. 18). Il s'agit d'adopter un mode de vie plus modéré, plus sobre qui passe nécessairement par un renouveau de la pensée et par la construction d'une société alternative à la société de marché.

On le voit, pour Latouche, le développement durable réellement existant s'inscrit dans une approche purement développementiste et économiciste qui vise à outrance « l'économicisation et la technicisation du monde » (S. Latouche, 2003, p. 17). Cette idée est partagée par Lucie Sauvé qui estime que « le développement durable, promu par les instances internationales (...) est à la fois un produit et un agent de la globalisation. Il propose à tous les peuples de la terre une cosmologie (ou vision du monde) développementaliste et ressourciste » (L. Sauvé, 2007, p. 17). Sauvé pense que le développement durable perçoit l'économie comme une sphère exogène, située en marge de la société, et qui impose ses règles aux rapports entre l'homme et son milieu naturel. « Quant à la société, elle est composée de producteurs et de consommateurs, encouragés à exploiter l'environnement - ressource, jusqu'à la limite toutefois de sa capacité de support du développement économique » (L. Sauvé, 2007, p. 17). En clair, le développement durable considère l'environnement comme un ensemble de ressources naturelles dont on se préoccupe de la durabilité de peur d'entraver la croissance économique, condition du développement humain.

En plus, Blandin soutient que « la Commission Brundtland ne prend pas en compte la diversité culturelle de l'humanité : elle évoque seulement – c'est évidemment fondamental – les situations opposées des pauvres et des nantis ». (P. Blandin, 2009, p. 12). La Commission Brundtland s'est appesantie sur la possibilité d'une

croissance économique reposant sur des politiques efficaces qui protégeraient, voire mettraient en valeur les ressources naturelles et, par conséquent, soulageraient la misère de ceux qui continuent de vivre dans le dénuement. Le rapport Brundtland plaide pour la satisfaction des besoins essentiels des plus pauvres, parce que « la pauvreté est à la fois effet et cause des problèmes mondiaux d'environnement. Ce serait donc chose futile de s'attaquer à ces problèmes sans les inscrire dans une problématique plus vaste qui fasse une place aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice qui sévissent de par le monde » (CMED, 1987, pp. 25-26). Cette réalité conduit la Commission à envisager une croissance économique inclusive, un progrès pour toutes les sociétés humaines, à longue échéance en vue d'un avenir plus prospère, plus juste et plus sûr.

La satisfaction des besoins essentiels de tous les humains devient alors la préoccupation majeure, passant ainsi sous silence la diversité culturelle « aujourd'hui affirmée comme une valeur tout aussi fondamentale que la diversité du vivant » (P. Blandin, 2009, p. 13). Le développement durable doit prendre en compte la diversité culturelle des sociétés humaines, parce que les individus vivent dans des conditions écologiques variées et leurs situations socio-économiques ne sont pas synchronisées dans le temps. Cette dimension culturelle est d'autant plus nécessaire parce que l'Afrique a longtemps été victime des politiques de développement imposées, qui ne tiennent pas toujours compte des réalités socioculturelles de ses populations et qui, à terme, leur porte préjudice. Le développement durable ne doit pas s'inscrire dans une nouvelle logique impérialiste consistant à imposer ses valeurs et son mode de vie au reste du monde.

La vision du développement durable, à la fois locale et globale, suggère que « les projets locaux [soient] élaborés dans un souci de solidarité planétaire, car la planète et l'humanité qui l'habite forment un unique système écologique, traçant au fil du temps une

seule histoire » (P. Blandin, 2009, p. 13). Dans ces conditions, le développement durable doit permettre à chaque société humaine de développer des actions qui améliorent les conditions existentielles de ses populations dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle.

En définitive, le développement durable réellement existant fait l'objet de multiples critiques qui montrent qu'il est en porte-à-faux avec les bonnes intentions qui ont présidé à la mise en place de ce concept, à savoir la durabilité du développement, l'équité intra et intergénérationnelle et le respect des systèmes naturels qui entretiennent la vie. Selon Valérie Boisvert et Franck-Dominique Vivien (2006, p. 30), « c'est une "nouvelle ère de croissance" que la Cmed appelle de ses vœux pour répondre aux besoins humains » (V. Boisvert et F-D. Vivien, 2006, p. 30). Cette nouvelle ère repose sur un changement drastique de la qualité de la croissance en prenant en compte les besoins essentiels des hommes, le respect d'autrui et les techniques moins consommatrices d'énergie et de matière. Comme ils l'énoncent, « le progrès technique doit permettre de "produire plus avec moins", et les pouvoirs publics et l'industrie doivent intégrer l'environnement dans leurs décisions économiques » (V. Boisvert et F-D. Vivien, 2006, p. 31). Il s'agit d'envisager les modes de production et les styles de vie en rapport avec le bon usage de la technique et le respect de notre cadre de vie. L'éducation environnementale peut être une aide précieuse pour relever ces défis dans la mesure où elle est une éducation à la culture technique et à l'écocitoyenneté. Elle apparaît alors comme un moyen susceptible d'orienter le développement des sociétés humaines et d'aiguiser leur responsabilité socio-écologique.

1.2 L'émergence de l'éducation à l'environnement

L'idée d'une éducation environnementale remonte à Jean-Jacques Rousseau. Dans *Émile ou de l'éducation*, Rousseau montre que

l'éducation d'un enfant doit tenir compte de son milieu de vie puisque « tout ce qui l'environne est le livre dans lequel, sans y songer, il enrichit continuellement sa mémoire en attendant que son jugement puisse en profiter » (J. J. Rousseau, 2012, p. 159). Selon ce penseur, les enfants ne sont pas capables de jugement. Ils ne retiennent que des sons, des images, des sensations, rarement des idées. Il pense alors que les leçons destinées aux enfants « doivent être plus en actions qu'en discours ; car les enfants oublient aisément ce qu'ils ont dit et ce qu'on leur a dit, mais non pas ce qu'ils ont fait et ce qu'on leur a fait » (J. J. Rousseau, 2012, pp. 133-134). Dès lors, il est bienséant d'envisager pour eux une éducation par l'environnement où la préparation de l'homme à la vie s'effectue par des expériences en liaison étroite avec son cadre de vie.

À la suite de la prise de conscience des problèmes environnementaux globaux, l'approche pédagogique vise à établir un rapport intime entre l'enfant et son cadre de vie. Il s'agit d'une démarche qui consiste à développer chez l'enfant un sentiment d'enracinement, de symbiose avec l'environnement, capable de lui permettre de cultiver des valeurs à même d'insuffler son développement personnel. Comme le dit Tom Berryman (2003, p. 218), « l'enfant se lie (...) à l'environnement et apprend à s'y trouver ou s'y construire une place à lui. Il apprend à être bien dans le monde en dehors de sa famille et à trouver une terre d'accueil ». Dans son rapport à l'environnement, l'enfant fait l'expérience de son indépendance vis-à-vis d'autrui et prend conscience de lui-même en tant qu'individu. Berryman dit que « cet attachement à l'environnement contribuerait à l'individuation et aiderait à consolider le moi en émergence » (T. Berryman, 2003, p. 216). On peut parler en ce sens d'une éducation dans et par l'environnement, qui intègre l'enfant dans le milieu naturel par lequel, non seulement il prend conscience, mais

aussi acquiert des connaissances et des aptitudes pour parvenir à l'état d'homme accompli.

L'on se situe alors par-delà l'aspect purement instrumental et utilitaire de l'environnement pour le saisir comme une réalité à la fois naturelle et culturelle, notre habitat terrestre, le creuset de la vie. L'opposition entre l'homme et la nature se trouve dépassée pour laisser la place à l'idée de symbiose entre l'homme et le reste du monde. L'impérieuse nécessité se fait alors de comprendre la complexité et la fragilité du milieu naturel afin de le respecter et le protéger. C'est ce souci qui a conduit les Nations Unies à organiser, en juin 1972, à Stockholm, en Suède, une conférence internationale pour souligner la nécessité d'une éducation relative à l'environnement. La déclaration finale de cette conférence indique que

le Secrétaire général, les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et les autres institutions internationales intéressées prennent, après consultation et d'un commun accord, les dispositions nécessaires pour établir un programme éducatif international d'enseignement interdisciplinaire, scolaire et extra-scolaire relatif à l'environnement, couvrant tous les degrés d'enseignement et s'adressant à tous, jeunes ou adultes, en vue de leur faire connaître l'action simple qu'ils pourraient mener, dans les limites de leurs moyens, pour gérer et protéger leur environnement (Nations-unies, 1973, pp. 27-28).

Il est loisible de parler sous cette lucarne d'une éducation pour l'environnement, dans la mesure où il s'agit d'amener les individus à développer leur sens de la responsabilité face aux problèmes environnementaux afin qu'ils prennent des mesures capables d'y remédier. L'éducation pour l'environnement suggère l'idée d'engagement, le souci de préservation de l'environnement contre toute forme d'atteinte irrévocable. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une éducation par et dans l'environnement, pour l'environnement ou au sujet de l'environnement, il est question d'une éducation centrée sur l'environnement et visant sa préservation.

Ce qui est en jeu dans une éducation environnementale, c'est le respect de la nature. Selon le rapport final de la conférence de Tbilissi, tenue en octobre 1977, en république socialiste soviétique de Géorgie, l'éducation à l'environnement doit « contribuer à la recherche d'une éthique nouvelle fondée sur le respect de la nature, le respect de l'homme et de sa dignité, le respect de l'avenir et l'exigence d'une qualité de la vie accessible à tous, dans un esprit général de participation ». (UNESCO et PNUE, 1978, p. 31). La conférence de Tbilissi considère l'éducation relative à l'environnement comme un moyen permettant l'acquisition des valeurs, des connaissances, des comportements et des compétences susceptibles d'amener l'individu à participer avec responsabilité à la prévention et à la résolution des problèmes socio-environnementaux dans l'optique de la préservation de la vie. Il s'agit en réalité de contribuer à former ou à formater les comportements qui favorisent l'épanouissement personnel, la préservation de l'harmonie sociale et la protection de l'environnement. L'ambition est de procurer aux individus les attitudes, les savoirs et savoir-faire requis pour participer à l'action que demande la problématique environnementale. L'essentiel est de connaître l'environnement afin de mieux interagir avec lui.

On le constate, l'éducation à l'environnement vise, non seulement à aider les individus et les groupes d'individus à prendre conscience de cette réalité qu'est l'environnement ainsi que les problèmes qui lui sont liés, mais aussi à les rendre sensibles vis-à-vis des questions relatives à l'environnement, à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles. Elle se veut également un moyen d'acquisition des connaissances fondamentales relatives à l'environnement et de ses principaux problèmes, un effort de compréhension du rôle essentiel de l'humanité dans cet environnement et la responsabilité qui lui incombe. En un mot, l'éducation environnementale vise la prise de conscience de notre responsabilité socio-écologique. Elle

se situe davantage dans le champ d'un développement responsable ou, plus simplement, elle cherche à éviter tout mal développement. Elle se présente donc comme le levier d'un monde prospère, solidaire et juste où l'environnement est bien connu et respecté. Dans ce cas, elle peut servir de viatique dans la promotion d'un ordre économique plus humain et plus écologique.

2- Education environnementale : levier du développement durable

2.1 La portée de l'éducation environnementale dans le technobioscosme

La technique, telle qu'elle évolue présentement, rend déterminant le rôle de l'éducation l'environnementale. Gilbert Hottois souligne en effet la nécessité, aujourd'hui, de concevoir le monde comme un technobioscosme, entendu comme un univers englobant le monde naturel, les sociétés humaines et les structures technologiques. La raison en est que, contrairement à cette science spéculative, logothéorique, la technoscience est foncièrement active, opérative, productrice. Selon Hottois, « cette opérativité productrice engendre des mondes, produit du réel, au lieu de seulement étudier et représenter le monde naturel, donné » (G. Hottois, 1997, p. 59). La technoscience dépasse la vision contemplative du monde ; elle produit un « cosmos », c'est-à-dire un univers ordonné qu'il est convenu d'appeler le technocosme.

Cependant, le déploiement du technocosme s'accompagne de l'expansion de multiples chaos. Cette expansion technochaotique résulte de la manière dont l'homme appréhende la technique et de l'usage qu'il en fait. « Elle est aussi le fait des représentations anachroniques et insuffisantes des rapports entre technique et

nature, sous forme d'affrontement, d'opposition, de dualisme ». (G. Hottos, 1997, p. 60). Il importe alors, selon Hottos, de sortir de l'opposition dualiste entre la technique et la nature pour envisager une symbiose entre le monde de la technique et le monde naturel et de parler en termes de technobioscosme ou, mieux, d'anthropotechnobioscosme, c'est-à-dire cet ensemble que forment la technosphère, la sociosphère et la biosphère.

À la réalité, nous vivons aujourd'hui avec et au moyen de la technique. Cette évidence nous invite à penser l'environnement comme l'habitat total de l'homme comportant trois sous-ensembles étroitement liés les uns aux autres, à savoir le milieu naturel, le milieu social et les structures techniques. Dans cette perspective, une éducation relative à l'environnement devient nécessaire afin de colmater l'opposition entre le technocosme et la biosphère ou, plus précisément, entre l'homme et la nature. Fondamentalement, l'éducation relative à l'environnement permet, comme l'estime Sauvé, « de reconnaître les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle, et d'apprécier cette diversité "bioculturelle" » (L. Sauvé, 2002, p. 1). L'éducation à l'environnement nous invite à rétablir notre lien d'appartenance à la nature et à comprendre les liens étroits entre notre propre identité, nos cultures et la nature. Elle nous fait prendre conscience que nous ne vivons pas dans la nature comme un empire dans un autre ; le milieu naturel est une partie de notre identité humaine et nous en faisons partie intégrante.

Il y a plus, avec l'extension technocosmique, dans certaines parties du monde comme c'est le cas de l'Afrique, le développement des pays se joue sur leur capacité à assimiler les connaissances et les techniques disponibles. Cependant, les systèmes d'enseignements et de recherches ignorent souvent les exigences de la pensée écologique à l'égard des processus de production. L'éducation scolaire se révèle bien des fois insuffisantes pour procurer aux citoyens, en général, et aux décideurs politiques, en particulier,

des compétences qu'exige la problématique environnementale. Si rien n'est fait, ces pays risquent de faire continuellement usage des techniques qui sont préjudiciables à l'environnement.

Une éducation à l'environnement devient alors nécessaire afin de contribuer, par le moyen d'une formation interdisciplinaire, à une assimilation des acquis scientifiques fondamentaux qui s'appliquent aux contextes et aux conditions de productions propres aux pays africains. Selon Deleage et Souchon (1993, p. 11) « l'éducation pour l'environnement, en multipliant notamment la capacité de comprendre les contraintes du milieu, aidera à la diffusion de technologies contribuant à la fois au développement de toute la société et évitant les impacts néfastes pour l'environnement ». Compte tenu de la complexité des problèmes environnementaux, l'éducation à l'environnement consiste à favoriser un éclairage de ces problèmes afin de rendre les individus et les collectivités sensibles à la problématique environnementale et éclairer leur choix dans leur interaction avec le milieu naturel. On comprend alors que l'éducation environnementale peut favoriser un développement qui ne compromet pas la qualité du cadre de vie.

L'éducation environnementale revêt également un rôle inestimable dans les pays industrialisés. Il est fort remarquable que :

de nombreux pays industrialisés sont également confrontés à des problèmes complexes pour avoir introduit des innovations scientifiques et techniques, avant d'avoir maîtrisé leurs répercussions sur l'environnement. La pollution d'origine industrielle, la surexploitation des ressources, les problèmes sociaux et culturels, des mégapoles, voilà quelques exemples des difficultés rencontrées par les pays industrialisés, et qui peuvent l'être un jour par les pays en développement (UNESCO et PNUE, 1986, pp. 7-8).

Dans un contexte où les stratégies de développement mal conçues ont des incidences graves sur l'environnement, l'éducation à l'environnement devient une nécessité. Celle-ci, à travers une démarche systémique, peut aider à enseigner la science et à

développer des techniques en les restituant dans leur contexte et dans leurs limites de pertinence. En un mot, l'éducation environnementale peut œuvrer pour une science citoyenne et responsable questionnant toute recherche scientifique à la lumière des réalités socio-environnementales. Elle se présente dans ces conditions comme une éducation à la citoyenneté.

2.2 L'éducation à l'environnement : vers une culture éco-citoyenne

L'éducation à l'environnement consiste à favoriser un comportement responsable des hommes afin qu'ils soient des citoyens capables de comprendre les enjeux des problèmes environnementaux. Il s'agit de mettre à la disposition du citoyen les moyens pouvant lui permettre de prendre des décisions bien pensées non seulement en vue de son bien-être et de celui des générations futures, mais aussi en vue de l'épanouissement de la vie en général. L'objectif est de faire prendre conscience aux hommes ce que leurs actions, aussi bien individuelles que collectives, peuvent avoir comme incidence sur l'environnement, montrer la nécessité d'un comportement responsable et solidaire pouvant nous prémunir du mal développement.

Faire comprendre à l'individu les relations qui le lient à ses semblables, au milieu naturel et aux générations futures afin de modifier notre attitude et notre comportement à l'égard de la vie : tel est le sens d'une éducation environnementale. Comme ne manquent pas de le préciser Deleage et Souchon (1993, p. 11), « si l'on admet que problèmes d'environnement d'une part, utilisation et gestion des ressources d'autre part, sont deux champs complètement interdépendants, on concevra sans peine que l'éducation environnementale, (...), participe d'une véritable éducation civique, d'une éducation à la citoyenneté ». Dans la mesure où les problèmes environnementaux, d'utilisation et de gestion de ressources et de développement sont interdépendants,

l'éducation à l'environnement devient une impérieuse nécessité pour tout pays et pour tout citoyen.

L'environnement, c'est le milieu naturel biophysique, c'est aussi le milieu social où s'entremêlent valeurs économiques et valeurs culturelles. L'environnement, c'est en un mot cette réalité socio-écologique qui contribue à déterminer l'identité d'un peuple et à former ou à formater sa conscience historique. Il importe donc de former des citoyens capables de comprendre les liens qui existent entre les différentes cultures et d'avoir des égards pour autrui. L'éducation environnementale induit une insertion harmonieuse de l'individu dans la société et le respect des valeurs culturelles de sa communauté et de celles des autres. Les citoyens doivent également développer de bonnes conduites dans leurs relations avec le cadre de vie par l'évitement des dégradations, des pollutions et autres nuisances ainsi que par la protection des espèces et la gestion rationnelle des ressources.

L'éducation à l'environnement est donc à la fois une éducation à l'environnement et à la citoyenneté. Son objectif est de favoriser un comportement fondé sur une éthique de la responsabilité et de la solidarité qui doit guider les hommes dans leur rapport à l'environnement. Éduquer à l'environnement revient à former des citoyens capables de satisfaire leurs besoins en fonction des ressources disponibles afin d'éviter tout gaspillage de ressources. Éduquer à l'environnement, c'est aussi amener les individus à participer activement aux activités d'entretien et de protection de leur cadre de vie, à développer des valeurs telles que le civisme à l'égard de l'environnement, c'est-à-dire intégrer dans leur choix et dans leurs pratiques quotidiennes la nécessité de préserver l'environnement.

Le rôle de l'éducation est primordial pour que les hommes, aujourd'hui, se soucient de l'état de la nature physique. Comme le précise Jonas, l'éducation a un but déterminé : « l'autonomie de

l'individu, qui inclut essentiellement la faculté d'être responsable » (H. Jonas, 1993, p. 152). L'éducation à l'environnement est donc un moyen pour développer le sens de la responsabilité de l'homme face aux problèmes sociaux et écologiques dont nous sommes cernés. Il s'agit de rendre les hommes sensibles aux conséquences à long terme de leurs actions sur l'équilibre global de la planète, de leur faire prendre conscience des dangers globaux que leur pouvoir ou leur insouciance peut causer à l'environnement et à la survie de l'humanité dans son ensemble.

L'économie, telle qu'elle se déploie, avec la transformation de notre mode de production et de consommation, mérite un éveil de conscience. Elle remet fortement en cause les possibilités d'assurer les besoins essentiels de tous, d'améliorer la qualité de la vie et de garantir l'avenir et le bien-être des générations présentes et futures. Dès lors, il est important que nous adoptions une nouvelle attitude de responsabilité afin de préserver les conditions propices à la survie de l'espèce sur terre. Il se dessine donc la nécessité de la mise en place des projets capables de développer notre sentiment d'appartenance au milieu naturel. Comme le rappelle Sauvé, l'environnement, c'est notre milieu de vie, « le premier creuset du développement d'une responsabilité environnementale, où l'on apprend à devenir des gardiens, utilisateurs et constructeurs responsables d'Oïkos, notre maison de vie partagée » (L. Sauvé, 2002, p. 2). L'éducation à l'environnement consiste à faire découvrir ou redécouvrir l'environnement comme le milieu de vie partagé afin de nous-y enraciner. Elle se présente comme une reconquête de notre identité individuelle et collective, la reconstitution de la trame entre l'homme et le reste du monde afin que nous retrouvions le confort, la sécurité, la santé, la convivialité entre espèce humaine et la symbiose avec le reste du monde vivant. L'éducation à l'environnement développe le sens de la coopération et du partenariat, de la solidarité et de la

sollicitude ; elle est en ce sens une réelle incitation au vivre ensemble.

En plus, les problèmes environnementaux ne se réduisent pas uniquement à la pollution et à l'érosion des sols. Les atteintes à l'environnement entraînent la perte du patrimoine génétique, paysager et culturel. Ces atteintes sont le résultat de l'activité humaine et plus précisément du développement de l'activité économique basée sur l'usage des ressources naturelles. Ce qui est donc en jeu, c'est la question de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Dans ce cadre, l'éducation à l'environnement peut être considérée comme une éducation économique, en ce sens que par-delà les problèmes d'environnement, elle pose également la question de la gestion et de l'utilisation rationnelle des ressources. Comme le précise Sauv , l' ducation relative   l'environnement « int gre une v ritable  ducation  conomique : ce n'est pas de "gestion de l'environnement" dont il est question, mais plut t de la "gestion" de nos propres entreprises et conduites individuelles et collectives   l' gard des ressources vitales puis es dans l'environnement » (L. Sauv , 2002, p. 1). Pour Sauv , cette forme d' ducation incite   la conservation,   la consommation responsable et   la solidarit  dans la r partition des richesses au sein des soci t s, entre les soci t s et entre les soci t s actuelles et celles   venir.

En somme, « l' ducation   l'environnement peut  tre pr sent e comme permettant de placer au centre du processus  ducatif l'id e (...) d'une "symbiose entre la terre et l'humanit " » (J-P. Deleage et C. Souchon, 1993, p. 8). Cette forme d' ducation permet, au-del  du simple respect, de cultiver une attitude de sollicitude et de solidarit    l' gard de la terre en ce sens que la notion de terre renferme quelque chose d'essentiel : « racines   garder, racines   refaire ; identit  acquise, identit    conqu rir ; pass    sauver, avenir   pr parer ; moyens de vivre et raison de vivre » (H. Puel, 1989, p. 24). La notion de terre est pleine de sens ; elle enrichit

notre vie et contribue à forger notre destin. Les expressions telles que « appartenir à une terre », « terre d'origine » ou « terre de nos ancêtres », montrent que la terre constitue un moyen de réminiscence, le symbole de notre appartenance à un groupe, au monde, mais également un héritage à chérir et à préserver.

Conclusion

Notre analyse nous a permis de montrer que l'éducation environnementale vise à faire prendre conscience aux hommes qu'en plus de leurs droits, ils ont le devoir de respecter la vie et de la préserver, de connaître l'environnement pour mieux interagir avec lui. Elle ambitionne l'implémentation d'une culture écocitoyenne dans la mesure où elle permet aux citoyens d'acquérir un savoir-faire environnemental, d'être en mesure de prendre des décisions d'aménagement du milieu naturel, de comprendre ce qu'est le développement durable et d'avoir la conscience de l'impact de leurs décisions sur l'environnement.

L'éducation environnementale est aussi une éducation à l'économie, en ce sens que par-delà les problèmes d'environnement, elle pose également la question de la gestion et de l'utilisation rationnelle des ressources. Elle envisage des processus de production et de consommation en adéquation avec la biocapacité terrestre. Aujourd'hui, avec le progrès technique, le devenir de nos sociétés dépend de leur capacité à assimiler les nouvelles technologies et à en faire un usage adéquat. Une éducation à l'environnement peut contribuer, par le moyen d'une formation interdisciplinaire, à une assimilation des acquis scientifiques fondamentaux qui s'appliquent aux contextes et aux conditions de production propres à chaque pays africain.

En définitive, l'éducation environnementale se propose de faire émerger des attitudes plus responsables et plus respectueuses du milieu naturel. Elle entend développer une vision globale de l'environnement considéré comme une réalité physique, chimique,

biologique, sociale, économique, culturelle, politique, géographique et historique et mettre en place les actions pouvant concourir à sa préservation. Elle reste un précieux moyen de développement durable.

Références bibliographiques

BERRYMAN T. (2003). « L'éco-ontogenèse : les relations à l'environnement dans le développement humain – d'autres rapports au monde pour d'autres développements », *Éducation relative à l'environnement : Regards – Recherches – Réflexions*, n° 4, pp. 207-230.

BLANDIN P. (coord.), (2009). *Former des acteurs du développement durable - Les défis relevés par le Pôle Développement Durable des Chaires UNESCO en France*, Paris, UNESCO.

BOISVERT V. et VIVIEN F-D. (2006). « Le développement durable : une histoire de controverses économiques », Catherine Aubertin et Franck-Dominique Vivien (dir.), *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation française. pp15-48.

CESE (2013). *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour une transition écologique*, Paris, Éditions des journaux officiels.

CMED (1987). *Notre avenir à tous*, disponible sur https://fr.wikisource.org/wiki/Notre_avenir_à_tous_-_Rapport_Brundtland, consulté le 06 octobre 2022 à 19h20.

Commission de l'Union Africaine (CUA) (2015). *Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons*, Addis-Abeba, CUA.

DELEAGE J-P. et SOUCHON C. (1993). *L'éducation pour l'environnement et son insertion dans l'enseignement secondaire*, Paris, UNESCO.

GIRAULT Y. et SAUVÉ L. (2008). « L'éducation scientifique, l'éducation à l'environnement et l'éducation pour le développement durable. Croisements, enjeux et mouvances », in *Aster n° 46*, pp. 7-30.

HOTTOIS G. (1997). *La philosophie des technosciences*. Textes rassemblés par Lazare Marcellin Poamé, Abidjan, PUCI.

JONAS H. (2000). *Une éthique pour la nature*, traduit de l'allemand par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Desclée de Brouwer.

JONAS H. (1993). *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, traduit de l'allemand par Jean Greish, Paris, Éditions du Cerf.

LATOUCHE S. (2003). « Le développement n'est pas le remède à la mondialisation, c'est le problème ! », Frédérique APPFEL-MARGLIN et al, *Défaire le développement, refaire le monde*, Paris, La ligne d'horizon, Most, Parangon.

LATOUCHE S. (2004). *Survivre au développement*, Paris, Fayard.

NATIONS UNIES, 1973, *Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement – Stockholm, 5-6 juin 1972*, New York, NATIONS UNIES.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (2011). *Intégrer la migration, le développement et les rapatriements de fonds dans la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés*, OIM, Genève.

PUEL H. (1989). *L'économie au défi de l'éthique*, Paris, Cujas/Cerf.

ROUSSEAU J.-J. (2012). *Émile ou de l'éducation*, Édition numérique : Pierre Hidalgo, La Gaya Scienza.

SAUVÉ L. (2007). « L'éducation relative à l'environnement et la globalisation : enjeux curriculaires et pédagogiques », *Éducation relative à l'environnement*, vol. 6, pp. 13-28.

SAUVÉ L. (2002). « L'éducation relative à l'environnement : possibilités et contraintes », in *Bulletin international de l'enseignement scientifique et technologique et de l'éducation environnementale de l'Unesco*, vol. XXVII, n°1-2, Paris, UNESCO, pp. 1-4.

UNESCO (2017). *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage*, Paris, UNESCO.

UNESCO (2005). *Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable (2005-2014) : Plan international de mise en œuvre*, Paris, UNESCO.

UNESCO et PNUE (1986). *L'éducation relative à l'environnement : Principes d'enseignement et d'apprentissage*, Paris, UNESCO.

UNESCO et PNUE (1978). *Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement*, Paris, UNESCO.